Les Cahiers du Conseil constitutionnel
Cahier n° 22

Commentaire de la décision du 27 février 2007

Délégués généraux pour l'outre-mer du Conseil constitutionnel et de la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale présidentielle

Le 27 février 2007, le Conseil constitutionnel a désigné, conjointement avec la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale présidentielle, installée le 23 février, sept délégués chargés de superviser la campagne et les opérations électorales outre-mer. Cette décision a été modifiée le 3 mars pour remplacer un délégué qui avait renoncé à cette mission. Le même remplacement a été opéré par la Commission nationale de contrôle.